



COMMUNAUTÉ | WALLONIE | BRUXELLES  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

Intervention de Catherine Fonck

MINISTRE DE L'ENFANCE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DE LA SANTÉ

**Colloque international Mons:  
«Programmes locaux et régionaux de santé»**

**Séance inaugurale**

Amphithéâtre Stievenart – 53, Rue du Jonquois

---

Mons – 1 avril 2008



Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités

- Excuser la Ministre.

Je souhaiterais excuser la Ministre de la santé en Communauté française de Belgique, Catherine FONCK, de ne pas pouvoir être parmi nous. Elle m'a chargée, en tant que sa Directrice de cabinet, de vous faire part de ses réflexions.

- L'accueil de la Ministre.

Tout d'abord, la Ministre est vraiment ravie de pouvoir accueillir, le 3<sup>ème</sup> **colloque international** des programmes locaux et régionaux de santé, pour la première fois sur le territoire de la Communauté française.

- La dimension internationale.

Dans un débat qui porte sur les capacités locales et régionales d'agir sur les déterminants de santé, la dimension internationale apporte vraiment une richesse extraordinaire. En outre, la diversité des pays représentés et des situations vécues ouvrira certainement les perspectives de réflexion.

- Le concept de promotion de la santé.

Le concept de promotion de la santé a une vocation internationale, mais le développement des projets se spécifie selon les modèles politiques et sociaux des différents pays. Ce concept trouve tout son sens dans la proximité et dans la valorisation de la capacité de chacun à améliorer ses compétences spécifiques en vue de préserver le capital santé de tous. De l'échange et de la rencontre d'expériences durant ces prochains jours, doit naître une plus-value de pratiques et de savoir-faire, mais aussi une évaluation et une remise en question des pratiques.

- Une politique de santé efficace.

Pour la Ministre Catherine Fonck, une politique de santé doit s'appuyer sur des priorités de santé publique claires. Dans ce contexte la Communauté française de Belgique a défini ses axes d'actions dans un Plan Communautaire Opérationnel qui précise les thèmes prioritaires : la prévention des cancers, du sida et des IST, la vaccination, le contrôle de la tuberculose, la prévention des traumatismes domestiques et la promotion de la sécurité, la promotion de la santé cardiovasculaire, les stratégies en matière de santé environnementale, la promotion de la santé de la petite enfance et la prévention des assuétudes.

Le PCO précise aussi un cadre global basé sur les stratégies de promotion de la santé, ses principes d'actions et les différents milieux de vie. La Communauté française appuie ainsi sa politique sur des ressources permanentes, comme les services communautaires de promotion de la santé et les centres de référence de médecine préventive.

- La déclinaison au niveau local.

Toutefois, pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de pouvoir décliner ce PCO au niveau local. Les acteurs de terrain doivent se sentir concernés en mettant en place des actions locales en cohérence avec les priorités et stratégies de santé publique. Pour aider les acteurs de terrain, des structures ont été mises en place pour relayer les priorités et aider les acteurs locaux (communes, collectivités locales,...) à s'approprier les objectifs. Il s'agit de structures décentralisées, les centres

locaux de promotion de la santé, réparties sur tout le territoire de la Communauté française.

La plus grande efficacité ne peut être obtenue qu'en travaillant en parfaite collaboration les uns avec les autres, en utilisant et en valorisant toutes les potentialités de synergie face aux grands défis que nous devons affronter en matière de santé.

- Conclusion.

La Ministre Catherine Fonck vous souhaite un excellent séjour dans notre Communauté française et des travaux fructueux, enrichissants et in fine, c'est l'essentiel, profitables à la santé de tous nos concitoyens.